

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 septembre 2017, a adopté le règlement suivant :

17-081 Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 octobre 2017. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 6 novembre 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat